

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, pour la prochaine rentrée scolaire 2022-2023, les inscriptions au transport scolaire se feront obligatoirement en ligne à l'adresse :

<https://www.auvergnerhonealpes.fr/433-haute-loire.htm>

Je vous rappelle que les dates d'inscriptions ont été fixées **du 30 mai au 19 juillet 2022, dernier délai.**

Attention après cette date, une pénalité de 30 € vous sera appliquée.

L'inscription en ligne va vous permettre d'inscrire votre (vos) enfants au transport scolaire avec la création d'un « portail famille » avec des identifiants personnels à créer.

Ce portail vous permettra de suivre :

- votre(vos) demande(s) de transport et d'avoir une confirmation d'inscription,
- de recevoir la carte de transport directement chez vous avec la photo que vous aurez ajoutée dans la « création » de l'enfant,
- de faire une demande de duplicata en cas de perte.

L'inscription de votre enfant devra être renouvelé chaque année grâce à vos identifiants ainsi que le dossier du prélèvement automatique (même si ce dossier a déjà été rempli l'année dernière).

Garde alternée :

La famille mentionnera la garde alternée uniquement si cela nécessite deux demandes de transport différentes. Si l'enfant prend le même transport pour se rendre à l'établissement, inutile de préciser que l'enfant est en garde alternée.

Pour les autres cas, les deux demandes se font à partir du même compte famille et nécessite une attestation sur l'honneur ainsi que deux justificatifs de domicile. Les deux demandes doivent être saisies en même temps.

Le document « INFORMATIONS et DETAILS DES CIRCUITS » est à lire avec attention. Il détaille les tarifs en vigueur. En cas de demi-tarif, il est impératif de nous le signaler obligatoirement par mail à accueil@paysdemontafucon.fr avec le nom, prénom et le circuit emprunté.

ATTENTION : Si vous optez pour le prélèvement automatique, il faudra télécharger les deux documents ci-joints (Mandat et contrat de prélèvement), les compléter et les joindre avec votre RIB dans « Autres pièces à fournir » à la fin de la création de chaque « compte usager » dans « NOTIFICATIONS ». Cette procédure est à faire pour chaque enfant inscrit.

En début d'année scolaire, à partir d'octobre, **les élèves INTERNES** pourront télécharger les formulaires de demande de bourse sur le site www.auvergnerhonealpes.fr ou en faire la demande auprès de l'antenne de la Haute-Loire.

Les services administratifs de la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon (04 -71-65-74-10) restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

INFORMATIONS ET DETAIL DES CIRCUITS 2022-2023

MANDAT DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE 2022-2023

CONTRAT DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE 2022-2023

MODE OPERATOIRE PORTAIL FAMILLES - INSCRIPTION EN LIGNE